

Nombre de membres

En exercice : 14

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 08/08/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 août à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 04/08/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Thierry ARENDS.

Procurator(s) : Brigitte BOUCHE à Isabelle HOSTIN, Sylvain ACHARD à Corentin CHAMBREY

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU, Géraldine ROCHETTE et Martine ASTRUC BORREGA excusées

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet : DELEGATION DE LA COMPETENCE POUR DELIVRER UNE AUTORISATION D'URBANISME

Nomenclature 8-4 aménagement du territoire

Rapporteur Christophe PAL

Le rapporteur expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que M. François PAL, frère de M. le Maire, a déposé une demande de déclaration préalable référencée n° DP04314023P0010 le 13/07/2023, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de ladite déclaration, à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner M. René BLANC à cet effet ;

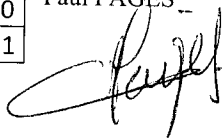
Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré :

- **DESIGNE** M. René BLANC, en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la Déclaration Préalable précitée, à l'issue de la phase d'instruction.

Nombre de conseillers présents		09
Nombre de conseillers représentés		02
Nombre de suffrages exprimés		11
Vote	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Paul PAGESLe Maire
Christophe PAL